

## **RÔLE DU REPRÉSENTANT DE SECTION LOCALE – mars 2021**

La principale responsabilité du représentant de section locale de la FPN consiste à représenter la Fédération de la police nationale dans son district. Il sert également d'agent de liaison entre les membres et la FPN, en s'assurant que les nouvelles et l'information sont transmises aux membres et que les enjeux de ceux-ci sont portés à l'attention de la FPN. Il demeure un agent de la GRC à temps plein. Il est directement élu par les autres membres de son district. Il peut représenter une autre région ou un autre district, sous réserve de l'autorisation du conseil national d'administration de la FPN.

Le représentant de section locale, dont le rôle est multidimensionnel, appuie de nombreuses activités de la FPN. Dans bien des cas, il est le premier point de contact des membres. Cette première interaction peut influencer l'opinion des membres à l'égard de la FPN. Le représentant de section locale joue donc un rôle important dans la croissance et la stabilité de la FPN.

### **Chef**

Le représentant de section locale étant élu, il doit donner l'exemple aux membres. Il s'efforce d'établir une confiance, une crédibilité et un niveau de confort pour que les membres lui soumettent leurs problèmes. Il doit comprendre et apprécier la diversité des membres, y compris les différences de culture, de race, de genre, d'orientation sexuelle et d'âge. Cette condition assure que les membres s'aperçoivent que, peu importe leurs antécédents et leurs enjeux particuliers, la FPN est là pour les représenter. L'un des principaux objectifs du représentant de section locale est de renforcer la solidarité entre tous les membres.

Le représentant de section locale contribue également à l'établissement d'une relation positive avec la direction de la GRC dans son district. Il doit être considéré comme un homologue crédible et fiable. Il est essentiel d'établir une relation respectueuse avec la direction, car on peut alors en faire plus pour les membres. Les membres doivent considérer le représentant de section locale comme une ressource informée et fiable, tandis que la direction doit le percevoir comme un homologue crédible.

Le représentant de section locale fait part de ses points de vue et de ses recommandations aux directeurs régionaux, au personnel, aux vice-présidents et au président afin que toute l'équipe de direction de la FPN puisse profiter de sa contribution. Une fois les décisions prises et les politiques établies, il les appuie pour consolider la solidarité et la capacité de la FPN de remplir sa mission d'assurer une représentation forte, équitable et progressiste afin de promouvoir et d'améliorer les droits des membres partout au Canada.

### **Communicateur**

Le représentant de section locale participe à la communication des politiques, des programmes et des positions officielles de la FPN sur les questions qui touchent les membres. Il peut également permettre de mieux faire connaître les campagnes et les activités de la FPN en cours.

Le représentant de section locale assure la liaison entre les membres et le directeur régional. Il communique régulièrement avec les membres afin de bien comprendre leurs préoccupations liées au milieu de travail. Il doit prendre le temps de discuter avec les membres et de les écouter.

Lorsque les membres savent qu'ils sont écoutés, la confiance et la crédibilité s'ensuivent. Le représentant de section locale fait régulièrement rapport à ses directeurs régionaux sur des questions comme le moral, la sensibilisation à la FPN, le soutien et les points d'intérêt général nécessitant une réunion des dirigeants de la FPN et ceux de la GRC.

### **Éducateur**

Le représentant de section locale travaille avec les directeurs régionaux et le bureau national pour informer les membres au sujet de la FPN et des façons dont elle les soutient en milieu de travail. Il aide à faire en sorte que les membres soient au courant des activités de la FPN et de leurs droits d'adhésion, qu'ils comprennent la convention collective et qu'ils participent aux élections et aux votes de ratification.

### **Représentant**

Le représentant de section locale peut constituer le premier point de contact pour les membres qui ont des problèmes de comportement ou des plaintes concernant leurs droits. Ses rôles dans de telles circonstances sont les suivants :

- **Comités locaux**  
La FPN peut demander au représentant de section locale de représenter divers comités locaux, comme le comité de santé et de sécurité au travail. On s'attend à ce que le représentant de section locale transmette au Centre de services aux membres tout document, comme les ordres du jour des réunions ou les procès-verbaux des réunions auxquelles il a assisté.
- **Griefs**  
Dans les cas où un membre demande de l'information ou du soutien au sujet de ses droits en vertu de la convention collective, le représentant de section locale peut répondre à des questions élémentaires. Il peut suggérer au membre de communiquer avec le Centre de services aux membres de la FPN pour obtenir de l'aide additionnelle. Il peut aussi aider à régler le problème en fournissant des renseignements et un contexte à l'agent des relations de travail ou au directeur régional désigné.
- **Comportement**  
En ce qui concerne les questions de comportement, le représentant de section locale aide à faire en sorte que le membre communique avec le Centre de services aux membres de la FPN dans les plus brefs délais. Il peut également aider en fournissant des renseignements et un contexte à l'agent des relations de travail, au directeur régional ou au conseiller juridique désigné.
- **Urgences**  
Dans le cas d'incidents ou d'événements policiers majeurs, le représentant de section locale communique immédiatement avec un directeur régional et l'informe des circonstances sur le terrain. Il peut aussi aider en suivant les instructions du directeur régional, du président national ou du vice-président.